



Axiologie sur la position des villes de l'Atlantique en ce qui concerne la politique de cohésion et l'agenda urbain européen

Secrétariat Général CVAA

26/04/2017

Comme illustré dans les déclarations récentes de La Rochelle et La Corogne de la CVAA, la politique de cohésion et l'agenda urbain européen sont au cœur des préoccupations des villes atlantiques. Ainsi, cette contribution veut faire le constat d'une série de valeurs (axiologie) et des axes prioritaires que le Forum Urbain Atlantique considère comme fondamentaux par rapport à la réforme post-2020 de ces deux politiques et à l'analyse en cours. Cette axiologie mènera à une position politique consolidée en juin 2017, coïncidant avec le Forum de la Cohésion.

Agenda urbain européen:

Les villes de l'atlantique manifestent :

- ✚ Que tous les travaux engagés dans le cadre de l'Agenda urbain européen doivent contribuer à la construction d'une véritable politique urbaine et pas seulement se limiter à de simples instruments périssables (comme les partenariats) ou à de la communication. Cette politique urbaine doit prendre place dans les différents programmes opérationnels et de coopération, et dans les programmes d'innovation et d'échanges.
- ✚ Que cette politique urbaine doit être fondée sur un véritable système de gouvernance représenté par une instance urbaine européenne pouvant développer un dialogue structuré et servir de caisse de résonance pour les problématiques des villes et des citoyens.
- ✚ Que l'agenda urbain européen devrait respecter la dimension territoriale et la perspective de réseau, dans la mesure où les villes ne sont pas des points isolés dans l'espace, ainsi que les liens entretenus par les villes avec leur environnement.
- ✚ Que l'acquis urbain existant devrait être mis en valeur, non seulement à travers l'amélioration des contenus web (par exemple inclure davantage les réseaux urbains et territoriaux dans ces contenus), mais également via la création d'une section urbaine dans le répertoire KEEP.
- ✚ Que la dimension internationale fait également partie des stratégies de développement des villes et doit donc être intégrée à l'agenda urbain.

Politique de cohésion:

Les villes atlantiques réaffirment d'abord leur engagement à la construction et à pérennisation du projet européen aux côtés des Etats, des Régions et des acteurs socioéconomiques, et à promouvoir les valeurs portées par ce projet européen.

Les villes atlantiques veulent insister sur la définition de la politique de cohésion en tant que pilier de la construction européenne qui va au-delà des fonds structurels. La politique de cohésion regroupe des principes comme la subsidiarité, la proximité des territoires et des citoyens, le fonctionnement du marché unique, la stabilité, la convergence et l'insertion socio-économique.

Par conséquent, ces principes nous rappellent qu'en cette période où prédomine l'incertitude, les piliers du projet communautaire doivent être conservés. Un scénario sans politique de cohésion ou même avec celle-ci comme une politique symbolique serait catastrophique.

En vue des prochaines réformes post-2020, les villes atlantiques plaident pour le maintien d'un budget européen apte à développer une politique de cohésion et une politique agricole commune significatives, piliers du projet européen.

En ce sens, les villes atlantiques veulent souligner:

- ✚ Que le débat ne peut pas attendre 2020. Dans le cadre des négociations sur le Brexit, les garanties nécessaires à la mise en œuvre de la programmation actuelle doivent être données.
- ✚ Que les nouveaux défis peuvent et doivent être pris en compte dès à présent : exemple des migrants.
- ✚ Que le projet européen a besoin de consolidation pour répondre aux nouveaux défis. Ce n'est pas le moment de réinventer la roue en créant de nouveaux programmes et / ou en détournant des fonds de la politique de cohésion; au contraire, il faut assumer la différence entre priorités et actions. Par exemple, comme c'est actuellement le cas au sein du « fonds social européen », des solutions aux problèmes de l'emploi et de l'immigration sont déjà en place.
- ✚ Que, considérant les premières analyses de la Commission européenne qui soulignent la lenteur des progrès de la politique dans cette période, les villes atlantiques veulent rappeler que le retard dans l'approbation du budget Communautaire ainsi que l'architecture des nouvelles réglementations et exigences ont été un frein important pour le lancement du programme en 2014; et ainsi toutes les institutions européennes doivent prendre leur part de responsabilités.
- ✚ Que les instruments financiers ne doivent pas remplacer la politique de cohésion et constituer le mode unique d'action, mais restent un outil complémentaire dès lors que leur réelle valeur ajoutée est démontrée.
- ✚ Que pour améliorer l'efficacité de la politique de cohésion, il est essentiel de poursuivre les efforts en matière de flexibilité, de simplification et de coordination, contribuant ainsi à une véritable subsidiarité. De même, le principe de partenariat devrait conforter le rôle des territoires aux côtés des autorités de gestion.
- ✚ Que la conditionnalité macro-économique et l'alignement avec le semestre européen ne devraient pas représenter un déséquilibre au niveau régional, mais une incitation à une meilleure coopération entre les différents niveaux de gouvernance.
- ✚ Que la coopération territoriale est une dimension fondamentale qui doit être renforcée pour améliorer la pertinence de la politique européenne dans une perspective transnationale. Les initiatives qui améliorent leur efficacité, comme les macro-régions, devraient prendre davantage de poids à l'avenir.
- ✚ Que de la même façon, la répartition des fonds devrait améliorer sa formule (la formule de Berlin) afin d'inclure non seulement les régions les plus en retard, mais également celles qui, en raison de leur géographie, connaissent des difficultés dans leur développement.
- ✚ Qu'en particulier, considérant le processus engagé du Brexit, le programme de coopération transnationale « Espace Atlantique » doit être renforcé par le biais d'un engagement financier spécifique du Royaume-Uni pour permettre la participation des acteurs britanniques.